

Monsieur Pierre-Jean MOREL Directeur de l'Agence Régionale Picardie de l'ONF 15, avenue de la Division Leclerc 60200 Compiègne

Affaire suivie par :

Yves Maquinghen Chargé de mission environnement yves.maquinghen@picardie-nature.org 03 62 72 22 50

Objet : Labellisation "Forêt d'Exception" de la Forêt Domaniale de Compiègne **Références :**

Monsieur le Directeur,

Les massifs forestiers de Compiègne, Laigue et Ourscamps sont reconnus pour leur qualité, leur productivité, l'une des plus importantes de France, et leur peuplement de vieux arbres. Ils constituent donc un écosystème à part entière, riche de gros et très gros bois (environ 30% sur le massif de Compiègne) favorables au développement d'une faune spécifique telle que des chauves souris, oiseaux (Pics noirs, Pics mars...), insectes saproxyliques, espèces toutes rares et protégées par les réglementations européennes et françaises.

Cette richesse de nos forêts domaniales picardes est reconnue et sollicitée par le public qui apprécie le paysage offert par cette biodiversité spécifique.

L'Office National des Forêts (ONF) a pour projet de labelliser le massif forestier domanial de Compiègne en « Forêt d'exception ». Ce label Forêt d'Exception distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine aux valeurs particulièrement affirmées. La politique Forêt d'Exception a pour objectif de constituer un réseau de référence en matière de bonne gestion, durable et concertée, du patrimoine forestier.

Ce label engage les acteurs régionaux de la gestion forestière autour l'ONF afin de promouvoir leurs « bonnes pratiques ».

Avant tout engagement, il nous semble important de vous faire part des faits suivants sur:

Le Plan d'Aménagement de la forêt de Compiègne.

Le projet de plan d'aménagement forestier définit l'évolution de la forêt pour les prochaines décennies, les coupes prévues, les volumes exploités, les essences privilégiées, les classes d'âges, etc.



1/3

Le projet de l'ONF sur la forêt de Compiègne prévoit un changement radical du paysage forestier. Ces massifs forestiers domaniaux, reconnues pour ces peuplements très âgés de chênes et hêtres vont faire preuve d'un rajeunissement important. Ce rajeunissement correspond à une volonté de l'ONF de profiter de l'exceptionnelle productivité de nos forêts pour les exploiter plus intensivement au détriment de la biodiversité et du paysage forestier.

Un rajeunissement trop fort de ces massifs forestiers engendrera le déclin inévitable des populations d'oiseaux, de chauve-souris et d'insectes inféodés à ces vieux bois /gros bois.

Notre association, consciente de l'équilibre financier que recherche à l'ONF, a sollicité cette dernière pour la mise en place d'îlots de sénescences ce qui permettrait de maintenir à la fois la biodiversité spécifique aux vieux bois / gros bois mais aussi de permettre une exploitation raisonnable de la forêt. Nous estimons qu'au regard de la richesse de ces massifs, 20 % en îlots de sénescences permettrait le maintient des principales populations. L'ONF n'a retenu que 7 à 8% en îlot de vieillissement et sénescence. Ce taux est fixé, sous la forme de recommandations, à 3% sur l'ensemble du territoire national. Mais une moyenne n'a pas nécessairement de sens sur le plan écologique.

Picardie Nature, ainsi qu'un grand nombre d'associations locales, considèrent que ce plan d'aménagement est une aberration qui aboutira à la destruction de la biodiversité qui fait la richesse et la particularité actuelle des massifs forestiers de Compiègne, Laigue et Ourscamp.

- Le Docob Natura 2000 et Zone de Protection Spécifique (ZPS) des massifs forestiers de Compiègne, Laigue et Ourscamp.

Au regard de la richesse et de la biodiversité rencontrées sur ces massif forestiers, ceux-ci ont fait l'objet d'un classement en Zone de Protection Spécifique Natura 2000. De ce fait un document d'objectif, le Docob, document obligatoire définissant les objectifs de préservation de la biodiversité, a été élaboré par l'ONF.

Les ZPS ont pour objet de préserver la biodiversité. Le Docob proposé par l'ONF en ce début d'année correspond à une régression puisque le massif de Compiègne est constitué approximativement de 30% de vieux bois / gros bois, ce Docob n'a pour objectif que de n'en maintenir 8%.

De ce fait il ne remplit pas sa mission principale de préservation de la biodiversité. L'objectif principal de la Directive européenne 79/409/CEE dite "Directive Oiseaux" est dévoyé.

Pour ces raisons la version finale du document d'objectifs n'a pas reçu l'approbation des associations de protection de la nature et de l'environnement qui ont voté contre sa validation lors du dernier comité de pilotage.

Picardie Nature considère que les objectifs d'exploitation de l'ONF montrés dans le plan d'aménagement et de préservation de la biodiversité affichés dans le Docob Natura 2000 constituent une menace à court terme pour l'exceptionnel patrimoine naturel rencontré dans ces massifs forestiers domaniaux.

Ce label est sans doute mérité avec l'histoire et le patrimoine que nous possédons dans nos forêts domaniales et serait sans doute compatible avec des pratiques et des objectifs d'exploitation adaptées, à l'instar de ce qui se fait sur le massif forestier de Fontainebleau (plus grande forêt domaniale française, 1er label "Forêt d'Exception" et 20% de vieux bois/gros bois protégés). Mais l'ONF ne montre pas de véritable motivation pour préserver le patrimoine naturel régional picard et ne prend pas en compte les sollicitations des acteurs régionaux.

Dans ces conditions, Picardie Nature a pris la décision de ne pas participer à cette démarche d'auto-labellisation « Forêt d'Exception ».

Par ailleurs Picardie Nature a dénoncé dans le récent Plan pluriannuel régional de développement forestier le manque de visibilité sur l'exploitation des forêts picardes, l'insuffisance de la préservation de la biodiversité et la carence de l'industrie régionale des première et seconde transformation du bois, la valeur ajoutée du bois sortant de nos frontières.

Notre association reste à votre disposition pour répondre à vos questions et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sentiments les plus distingués.

Patrick THIERY, Président

